

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 28

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le 04 DECEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE,

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN,  
S. DIET-PENCHINAT, MD. PACES, C. BARRY, N. AUBERT,

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-  
SIMON, C. LABARDE,

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN), M. TEISSIER (pouvoir à S. PONCHON), B.  
REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PACÈS)

ABSENTE :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Monsieur PH. MARTIN

20241204 – 41/URBA07. ATTRIBUTION DE SUBVENTION COMMUNALE POUR  
L'AMELIORATION DE L'HABITAT ANCIEN DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU

La ville de Châteaurenard a signé en date du 25 septembre 2023, la convention d'OPAH-RU concernant le centre ancien de Châteaurenard avec l'ensemble des partenaires (Etat, ANAH, Département des Bouches du Rhône et la Région Sud) pour la période 2023-2028.

Dans le cadre de l'OPAH-RU, le Conseil Municipal est amené à se prononcer, en complément des subventions accordées par l'ANAH, sur l'attribution d'une subvention pour le financement de travaux de sortie de grande dégradation d'un logement voué à la location.

Conformément aux articles 5.4.2 « Modalités de versements des aides de la Région » et 5.5.2 « Modalités de versements des aides du Conseil Départemental » de la convention d'OPAH-RU, la Ville effectuera l'avance des aides régionales et départementales auprès des propriétaires concernés.

M. TOURAINE Hervé (PB)  
6 rue Calade

Projet	Montant Travaux TTC	ANAH	Région SUD	Département 13	Commune de Châteaurenard
Sortie de grande dégradation	168 227.37€	31 968 €	5 817 €	6 500 €	9 500€

Pour cette séance, une subvention d'un montant de 9 500 € sera versée par la Ville et une avance de 12 317 € sera versée par la Ville au titre des aides Départementales et Régionales à M. TOURAINE Hervé, et ce pour un montant total de travaux 168 227.37 € TTC. Il s'agit de travaux de sortie de grande dégradation pour un logement locatif.

Le versement de la subvention est conditionné, entre autre, par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux et la visite de contrôle de fin de travaux par SOLIHA.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 20 novembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 21 817 € dans le cadre du dispositif d'OPAH-RU telle que détaillée dans le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** le versement de ladite subvention au pétitionnaire sous réserve du respect des conditions d'attribution fixées par délibérations

**AUTORISE M. le Monsieur le Maire** à signer tous les documents s'y afférents

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.**  
**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Châteaurenard, le 05 décembre 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

